



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 53-2026

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DÉBIT DE
BOISSONS

CATÉGORIE 3

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) M. PAPUCHON

Prénoms Jean-Noël

Profession ou qualité Président de l'association Archigny Accueil et Fêtes

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny.

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Plan d'eau d'Archigny

Le jeudi 30 juillet 2026 de 17h00 jusqu'à 23h59

Le vendredi 31 juillet 2026 de 00h00 jusqu'à 02h00

Le de jusqu'à

A l'occasion de (1) : Soirée guinguette

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le 02/07/2026

Signature

F. LEFEVRE
Secrétaire

ARCHIGNY
Accueil et Fêtes
38, rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY
N°W.86.1001085

ARRÊTÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. PAPUCHON Jean-Noël est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3 catégorie

A Plan d'eau d'Archigny

Le jeudi 30 juillet 2026 de 17h00 jusqu'à 23h59

Le vendredi 31 juillet 2026 de 00h00 jusqu'à 02h00

Fait à Archigny,

Le 3 juillet 2026

